

SYNTHÈSE SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE EN 2024

SYNTHÈSE

JUILLET 2026

OBSERVATOIRE RÉGIONAL
DÉCHETS ET ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



CENTRE-VALDELOIRE.FR



1 PRÉVENTION ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS (SPGD)

1.1. PLAN LOCAL DE PRÉVENTION (PLPDMA) :

Le SPGD peut mettre en place plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants, le premier étant les Programmes Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA). En 2024, **64 % de la population est couverte par un PLPDMA (soit 22 EPCI)** dans la région. En prenant les EPCI en cours d'élaboration du programme, c'est 86% de la population qui sera couverte prochainement (41 EPCI).

1.2. COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ :

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de réduction des ordures ménagères à la source. En 2024, 93% des EPCI de la région ont mené des actions de promotion du compostage domestique, distribuant **50 670 composteurs individuels, contre 34 680 en 2023 (+46 %)**. Depuis le début de ces actions, 254 429 composteurs auraient été déployés. Cette forte hausse s'explique par l'échéance du 1^{er} janvier 2024 sur le tri à la source des biodéchets. En zone majoritairement rurale, les collectivités privilégient la distribution de composteurs à la mise en place de collectes spécifiques. Environ 600 000 habitants, soit 24 % de la population régionale, sont ainsi couverts. En 2024, près de 44 700 tonnes de déchets alimentaires auraient été détournées des ordures ménagères.

1.3. TARIFICATION INCITATIVE :

Enfin, **9%** de la population est concernée par un mode de **tarification incitatif (TI)**. Aucune nouvelle collectivité ne s'est engagée sur de la tarification incitative depuis 2019. Ce mode de tarification permet d'envisager une baisse des OMR de 41% (chiffres ADEME) ainsi qu'une baisse des DMA. Pour rappel, l'objectif du SRADDET est la couverture de 38% de la population par la TI en 2025.



2 LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2.1 CHIFFRES CLÉS DMA 2024

En 2024, **1,500 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectées en région Centre-Val de Loire, soit une production de **583 kg par habitant** sur l'année, **contre 560 kg/hab. en 2023**.

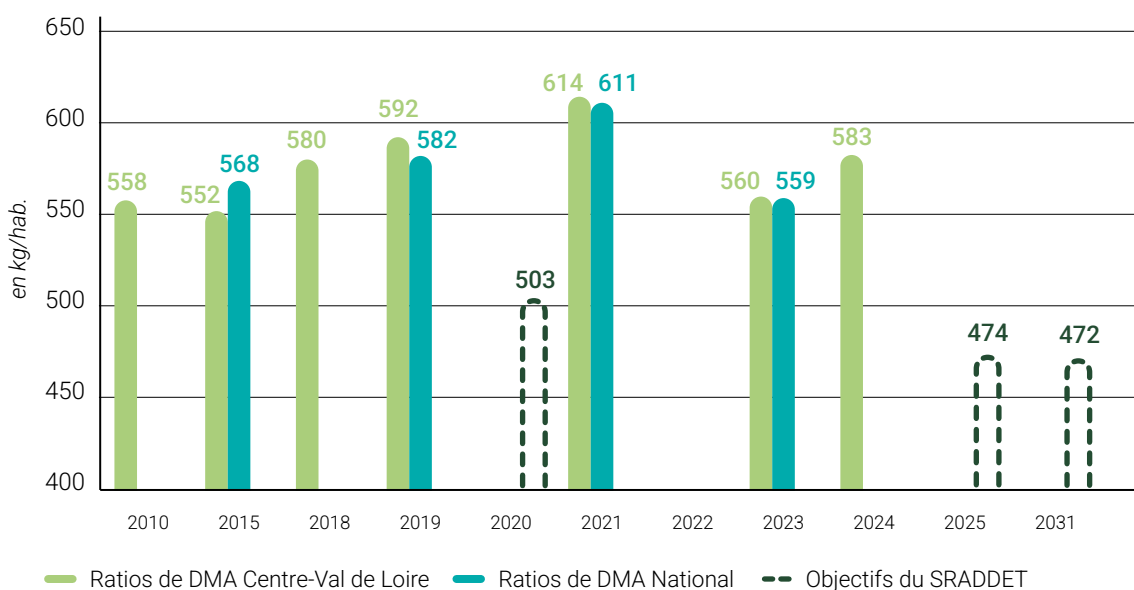


FIGURE 1 : ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA EN COMPARAISON DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

2.2 LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2024, **485 237 tonnes d'ordures ménagères résiduelles** ont été collectées en région Centre-Val de Loire. Le ratio d'OMr collectées par habitant **en 2024 est donc de 188,4 kg/hab., soit une diminution de**

2% par rapport à 2023, et 11% par rapport à 2021. Près de **75 % des OMr produites par les collectivités de la région sont incinérées** (+4% par rapport à 2023). Les 25% restants sont enfouies. Les tonnages

d'OMr collectées en région Centre-Val de Loire ont majoritairement été traitées par des installations situées en région (99% des tonnages).

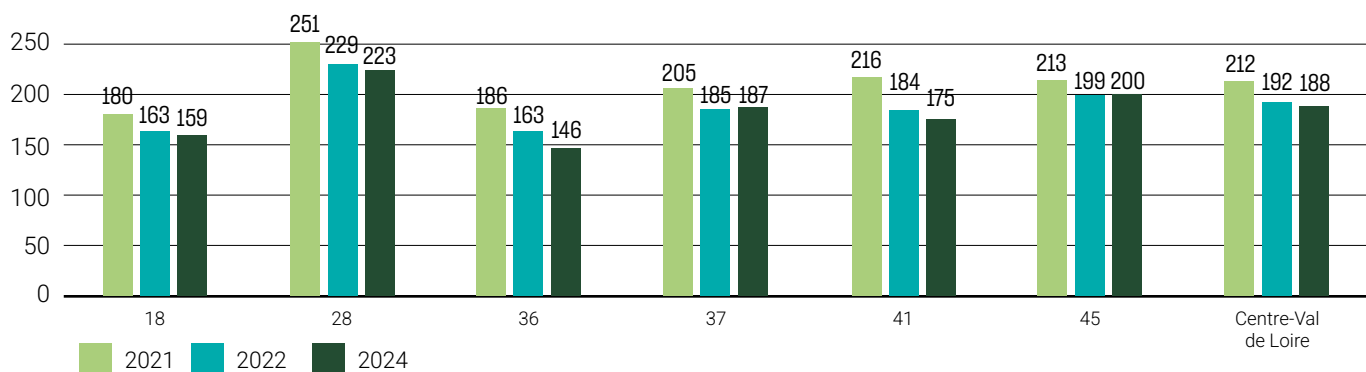


FIGURE 2 : RATIO D'OMR COLLECTÉES PAR HABITANT ET PAR DÉPARTEMENT (EN KG/HAB./AN)

2.3 LES COLLECTES SÉPARÉES

2.3.1 COLLECTE DES EMBALLAGES ET PAPIERS

Au 31/12/2024, l'ensemble du territoire avait déployé l'extension des consignes de tri.

En 2024, **151 770 tonnes d'emballages (hors verre)** et papiers graphiques ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 145 240 tonnes en 2023). Le ratio d'emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés par habitant en 2024 est de **59 kg/hab.** (+3kg par rapport à 2023).

Le **schéma de collecte principal est la collecte en multimatériaux**, soit un mélange entre les emballages plastiques, métaux et les papiers. Cela représente 84% des tonnages collectés. Les tonnages d'emballages (hors verre) et papiers

graphiques collectées en région Centre-Val de Loire **ont majoritairement été traitées par des installations situées en région (88%).**

Le taux moyen de refus de tri est de **28,7 % en 2024, contre en 25,8 % en 2023.** A titre de comparaison, le ratio national de refus de tri est de **22,7 % en 2023 selon CITEO.**

2.3.2 COLLECTE DU VERRE

En 2024, **88 464 tonnes d'emballages en verre** ont été collectées en région Centre-Val de Loire (contre 89 273t en 2023). Le ratio d'emballages en verre collectés par habitant en **2024 est donc de 34 kg/hab.** Les tonnages d'emballages en verre collectés en région Centre-Val de Loire ont exclusivement été recyclés dans des installations situées hors région.

2.3.3 COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2024, **2 452 tonnes de déchets alimentaires** ont été collectés en région Centre-Val de Loire en 2024 (contre 1 700 t en 2023¹). Cette collecte a concerné **12 collectivités** en 2024 (contre 11 en 2023)

2.3.4 COLLECTE DES DÉCHETS OCCASIONNELS (HORS DÉCHÈTERIE)

Les collectes principales sont les **déchets verts, les encombrants et les textiles.** Ainsi, en 2024, **32 944 tonnes de déchets verts, 6 443 tonnes d'encombrants et 7 908 tonnes de textiles** ont été collectées hors déchèterie.

2.4 LES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

En 2024, les apports en déchèterie atteignent **725 133 tonnes, soit 282 kg/hab., contre 673 765 tonnes et 261 kg/hab. en 2023.** Les apports restent majoritairement constitués de **déchets verts, encombrants et gravats, qui représentent à eux seuls 78 % des tonnages collectés.**

La hausse significative de +21 kg/hab. doit

toutefois être relativisée, puis qu'elle est portée pour plus de la moitié par les seuls déchets verts (+11 kg/hab.), un flux fortement dépendant des conditions météorologiques et notamment de la pluviométrie importante observée en 2024. Cette augmentation s'explique également par la hausse des déblais et gravats, en progression de 6 646 tonnes, soit + 3 kg/hab.

Les **tonnages de déchets collectés en déchèterie ont majoritairement été orientés vers des solutions de traitement de la région** en 2024. En effet, plus de 89% du gisement collecté a été envoyé vers des installations régionales.

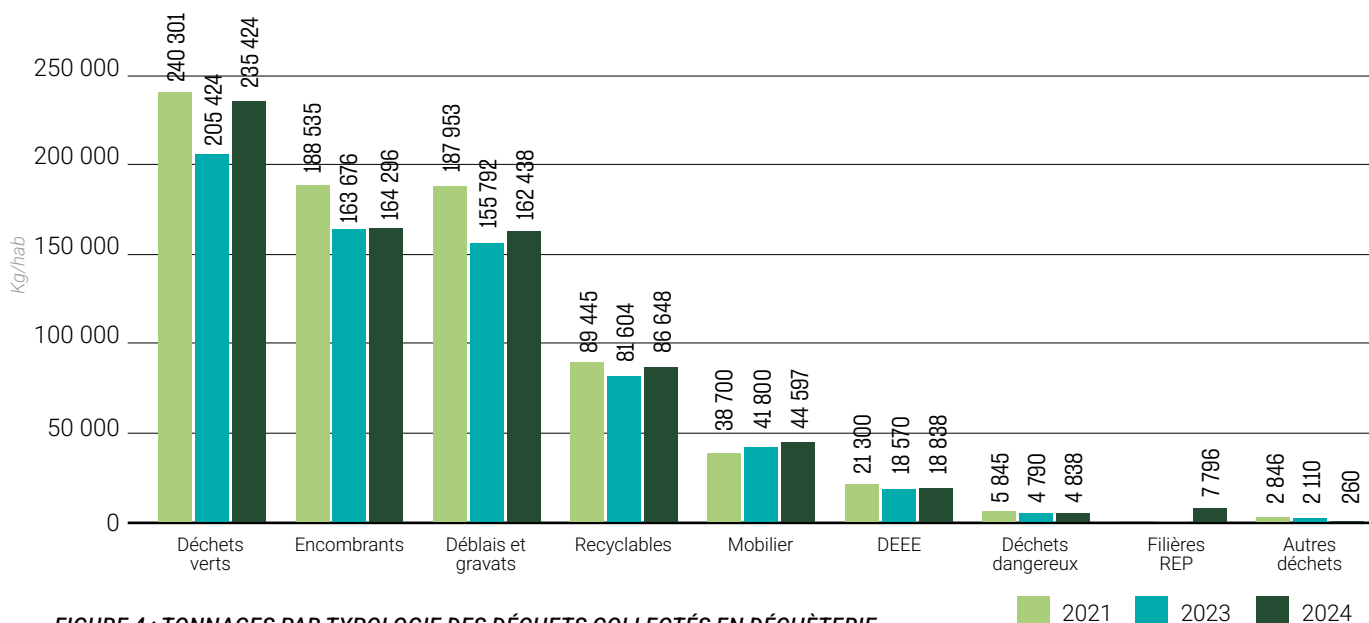


FIGURE 4 : TONNAGES PAR TYPOLOGIE DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE

¹ Après retraitement des données, le tonnage réel de déchets alimentaires collectés en 2023 est passé de 6 355t à 1 700t. (En 2023, les données de trois EPCI été en réalité des déchets verts et non pas des déchets alimentaires)

3 BILAN SUR LA PRODUCTION DE DMA ET CONCLUSION

Entre 2023 et 2024, la quantité de déchets ménagers et assimilés a augmenté de 23 kg/hab. Des évolutions majeures sont à souligner :

- **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :** baisse de **4 kg/hab.**, traduisant un **meilleur tri à la source** et une **réduction des déchets non valorisables**.
- **Tri des déchets alimentaires :** le geste de tri poursuit son développement, porté principalement par la **distribution massive de composteurs, en forte progression entre 2023 et 2024 (+46 %)**. La collecte séparée des déchets alimentaires,

en porte-à-porte comme en compostage, progresse également, mais à un rythme plus modéré.

- **Déchèteries :** augmentation de 51 368 tonnes collectées, notamment une augmentation de 15 % des déchets verts (+11 kg/hab.), 6% des recyclables hors REP (cartons, métaux...) (+ 2kg/hab.), 4% des déblais et gravats(+3 kg/hab.).

- **Prévention :** généralisation progressive des Programmes Locaux de Prévention des DMA (PLPDMA), avec 64 % de la population couverte.

Cependant, malgré ces évolutions contrastées – avec une augmentation du tonnage de DMA, notamment en déchèteries (+16 kg/hab.), et une baisse des OMR (-4 kg/hab.) – l'objectif fixé par le SRADET pour 2025, visant une production de 474 kg de DMA par habitant, apparaît difficilement atteignable.

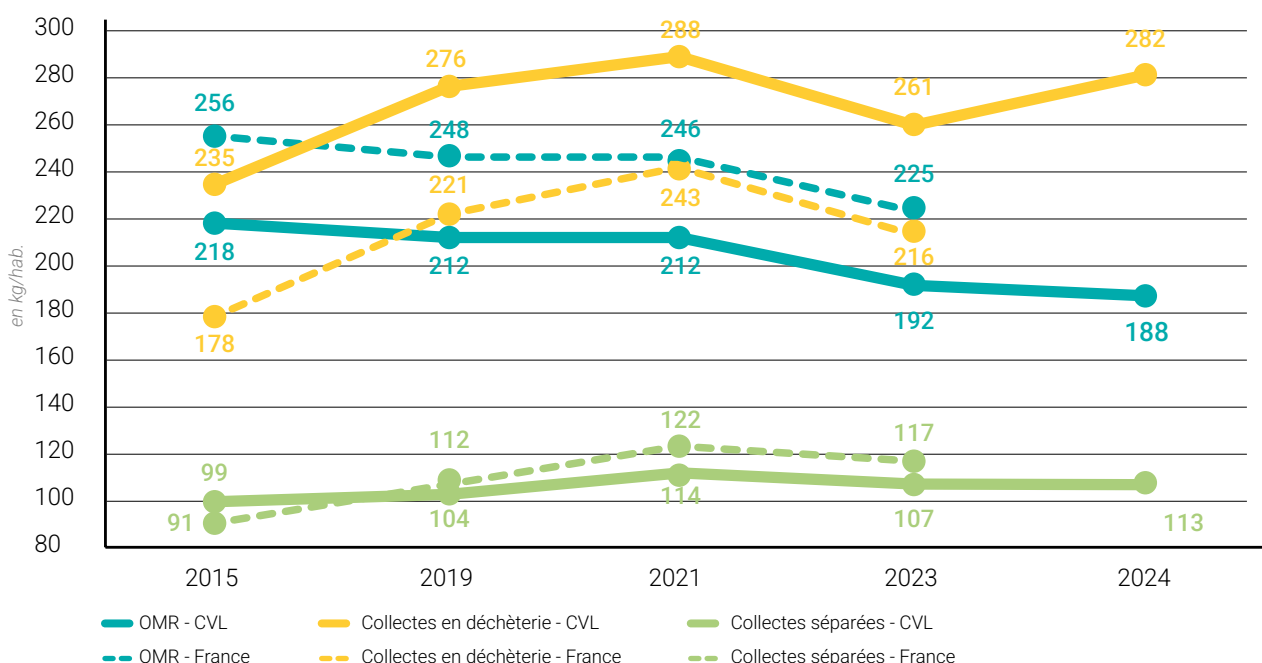


FIGURE 4 : ÉVOLUTION DES RATIOS DES CATÉGORIES DE DMA EN COMPARAISON AVEC LES RATIOS NATIONAUX

